



## École du Versant-de-la-Batiscan

Pavillon St-Gabriel  
1385, rue Principale  
Saint-Stanislas (Québec)  
GOX 3E0  
Téléphone : (819) 840-4311  
Télécopieur : (418) 328-3416

Pavillon St-Charles  
91, rue de l'Église  
Ste-Geneviève-de-Batiscan (Québec)  
GOX 2R0  
Téléphone : (819) 840-4314  
Télécopieur : (418) 362-2031

# Procès-verbal

Séance extraordinaire du Conseil d'établissement de l'école du Versant-de-la-Batiscan dûment convoqué et tenu à l'école St-Gabriel située au 1385 rue Principale, Saint-Stanislas, ce 12 mars 2019, à dix-neuf heures.

Sont présents :

- Marie-Pier Couture
- Julie Marceau
- Marie-Hélène Gravel
- Sophie Guillemette
- Aurore Yerly
- Mylène Quessy
- Myriam Langlais
- Sabrina Lagrois
- France Brûlé

### 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.

Madame Julie Marceau souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et au public et constate qu'il y a quorum.

### 2. Questions du public.

Madame Marceau rappelle aux membres les règles de régies internes votées par le conseil d'établissement. Elle invite le public à poser leurs questions.

Madame Brûlé explique qu'elle répondra aux questions qui n'ont pas reçu de réponse lors de la présentation du dossier seulement à la fin de la présentation du point à l'ordre du jour.

Madame Karine Gervais	Maternelle et Passe-Partout; est-ce que les 2 seront offerts en même temps? <b>Oui</b> Quel sera l'horaire de la maternelle 4 ans? <b>Probablement le même que la maternelle 5 ans</b> Y aura-t-il du transport pour les élèves de la maternelle 4 ans? <b>Oui</b>
-----------------------	---

	Y aura-t-il du service de garde offert pour les élèves de maternelle 4 ans? <b>Oui</b>
Madame Jacinthe Hamelin	Le service de garde aura-t-il lieu au même endroit que cette année : AM (St-Charles) et PM (St-Gabriel) ? <b>Probablement, mais ce sera à évaluer avec la C.S.</b>
Monsieur Réjean Marchand	Combien d'enfants de 4 et 5 ans y a-t-il par village? Est-ce que ça a été répertorié? <b>Selon le tableau places-élèves (2019-2020) : 20 élèves de 5 ans et 25 élèves de 4 ans, mais la directrice ne peut pas dire combien d'enfants il y a par village.</b>
Madame Sindy Hébert	Maternelle 4 ans, est-ce obligatoire? <b>Non</b> Est-ce un projet pilote de la Commission scolaire ou c'est pour du long terme? <b>L'implantation de la maternelle 4 ans est la demande du ministère de l'Éducation. Le souhait du ministère c'est d'ouvrir le plus de maternelle 4 ans dans les années à venir. Ce n'est donc pas un projet pilote.</b> Est-ce que l'école de Ste-Geneviève risque de fermer dans les futures années s'il n'y a pas assez d'élèves? <b>Non. La fermeture de l'école St-Charles n'est pas le souhait de la Commission scolaire et ne semble pas faire partie des projets de la Commission scolaire non plus.</b>

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que madame France Brûlé, directrice, et madame Julie Marceau, présidente, ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance extraordinaire du 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école du Versant-de-la-Batiscan;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé** par madame Sabrina Lagrois et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- Mettre 15 minutes pour les questions du public au lieu de 5 minutes.

#### 4. Sujet de discussion :

##### 4.1) **Demande de modification de l'ordre d'enseignement dispensé dans les écoles St-Charles et St-Gabriel (adoption)**

Madame Brûlé présente le document sur l'organisation scolaire dont une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Madame Brûlé présente tous les points un à un et demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires afin d'enrichir la compréhension du dossier.

Voici quelques questions qui ont été apportées par ceux-ci:

- Les membres du C.É. se posent la question à savoir si les services seront bien divisés et répartis dans les deux écoles si nous prenons la proposition 1.

**Oui, ils le seront.**

- Est-il certain que nous aurons une maternelle 4 ans?

**Pour qu'une classe ouvre, il doit y avoir au moins 6 élèves qui soient de notre bassin (code de défavorisation de 7), mais un minimum de 8 élèves en tout. Les premiers élèves à être admis sont ceux qui sont référés par un partenaire externe (Centre Jeunesse, Interval, etc.) et par la suite nous comblons avec des élèves qui sont inscrits à la maternelle 4 ans temps plein.**

- Transport scolaire : Y a-t-il un plan pour que le trajet d'autobus ne soit pas trop long pour les élèves de la maternelle 4 ans?

**Nous pourrions faire une demande à la CS avec une résolution face à ce sujet lors de notre prochaine rencontre du C.É.**

CONSIDÉRANT l'annonce de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de l'ajout d'une classe de maternelle 4 ans temps plein à l'école du Versant-de-la-Batiscan à compter de l'année scolaire 2019-2020, sous réserve du nombre d'inscriptions à la nouvelle classe

de maternelle 4 ans;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée générale du personnel de l'école du Versant-de-la-Batiscan, tenue le 28 février 2019, le personnel a fait la proposition à majorité de modifier l'ordre d'enseignement des écoles St-Charles et St-Gabriel à partir de l'année scolaire 2019-2020 comme suit :

- L'école St-Charles dispenserait les services aux élèves du préscolaire 4 et 5 ans et de Passe-Partout;
- L'école St-Gabriel dispenserait les services aux élèves du primaire de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école du Versant-de-la-Batiscan s'est prononcé en faveur de cette demande lors d'une séance extraordinaire en date du 12 mars 2019;

CÉ : 2018-19/38

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par madame Sophie Guillemette et résolu à la majorité de demander au Conseil des commissaires d'enclencher le processus pour modifier l'ordre d'enseignement dispensé dans les écoles St-Charles et St-Gabriel à compter de l'année scolaire 2019-2020 en conformité à la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école.

CÉ : 2018-19/39

#### **5. Clôture de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sabrina Lagrois de clore l'assemblée à 20h12.

**FIN DE LA RÉUNION**